

UNIL-HEC Accelerator : FAQ 2019

Le but de l'accélérateur est de susciter, faciliter et accélérer la création d'entreprises innovantes et créatrices d'emplois en transformant un projet en entreprise et en aidant le candidat ou la candidate à devenir un entrepreneur. Cette structure vise à encourager tous types de projets pour lesquels l'innovation technologique n'est pas centrale. Il est ouvert à tous les étudiant-e-s, doctorant-e-s et post-doctorant-e-s du Campus UNIL pendant la durée de leurs études ou mandat.

Les buts poursuivis sont de :

- Sélectionner des projets représentant un fort potentiel de développement ;
- Accompagner et soutenir les candidat-e-s sélectionné-e-s;
- Effectuer le suivi des projets et des candidat-e-s- pour accroître les potentialités de succès;

Q : Composition de l'équipe ?

R : Le/la chef-fe de projet doit être étudiant-e, doctorant-e (immatriculé-e à l'UNIL jusqu'à la fin de la période d'accélération ou membre de l'Alumni). Pour les post-doctorant-e-s, jusqu'à la fin de leur mandat. Les autres membres de l'équipe peuvent provenir d'autres structures.

Q : Choix des projets ?

R : Les projets choisis seront ceux, ayant le plus fort potentiel de développement en terme de marché ou de création d'emplois. Les projets prenant en compte les questions de durabilité seront les bienvenus. Les membres du jury comprennent des professeur-e-s de l'UNIL et des membres de l'Ecosystème.

Q : État d'avancement du projet ?

R : L'étape concernant la proposition de valeur pour le client doit avoir été déjà faite. La société ne doit pas avoir encore été créée.

Q : Utilisation des fonds ?

R : La ligne de crédit disponible permettra de développer un éventuel prototype, de participer à des salons professionnels, de mandater un expert externe en dehors des coachs ou mentors disponibles. La demande sera validée par le/la responsable du programme. Il ne sert en aucun cas à verser des salaires.

Q : Obligation vis à vis de l'Institution ?

R : L'équipe sélectionnée se doit de participer aux activités de l'accélérateur, de rendre dans les délais impartis les documents demandés par le/la responsable du programme, les coachs ou mentors. La présence lors des formations et du coaching hebdomadaire est obligatoire pendant la durée du programme d'accélération. Elle se doit d'être transparente dans les problèmes rencontrés lors du développement du projet avec le/la responsable du programme.

Q : Utilisation de l'espace de travail ?

R : L'espace de travail est partagé avec les autres équipes sélectionnées. Il est ouvert 7/7 jours et 24h/24. Des salles de réunions (sur réservation préalable) seront disponibles. Si du matériel spécifique est nécessaire pendant le déroulement du projet, il fera l'objet de discussion avec le /la responsable du programme afin de trouver la solution la plus adéquate pour son utilisation. L'entretien de l'espace de travail est de la responsabilité de chacune des équipes, y compris l'espace commun.

Q : Suivi, accompagnement ?

R : Après l'analyse des besoins spécifiques à chaque projet, un calendrier sera établi, comportant : un rendez-vous hebdomadaire avec le/la responsable de projet, les cours et conférences prévues durant le programme, ainsi que les documents à remettre aux différentes étapes. Les rendez-vous avec les coachs et mentors seront planifiés entre l'équipe et le/la responsable de projet.